



## La lettre du Snadige N°35

### Spécial « statut des administrateurs et inspecteurs généraux de l'Insee »

Avril 2014

Le projet de statut fusionné des administrateurs et inspecteurs généraux de l'Insee a été transmis au guichet unique par Bercy pour examen par la DGAFP et la direction du budget après semble-t-il maintes modifications et mises en conformité demandées par les services RH du secrétariat général des ministères économiques et financiers. **Nous pensons en être à l'ultime étape du processus vu le temps mis par les services de l'Insee puis de Bercy pour cette mise en conformité** (pour mémoire, l'Insee avait sollicité Bercy le 10 avril 2014 sur un premier projet !).

**Et bien non pas du tout !** Des premiers contacts avec la DGAFP tant par notre direction que par le Snadige CFE-CGC (Catherine Gilles et Bernard Zakia) reçu le 18 mars, il ressort que :

- la fusion n'est pas souhaitée par la DGAFP ;
- à ce stade de la négociation, la HEE pose souci : en effet la DGAFP compare les « nouveaux » administrateurs Insee toujours aux administrateurs civils pour lesquels l'échelon sommital des administrateurs généraux sur postes fonctionnels est la HED : ainsi, la DGAFP raisonne comme si les IG de l'Insee n'avaient pas de missions ou de niveau de responsabilité analogues à ceux des inspecteurs et généraux de corps techniques équivalents (Mines, Ponts...) qui, eux, bénéficient de la HEE;

En revanche, bonne nouvelle, grâce à l'énergie et à la ténacité de la CFE-CGC pour défendre tant les administrateurs civils que la révision du statut des administrateurs Insee, l'échelon Bbis jusqu'alors contingenté et dont nous demandons l'automatisme à l'ancienneté vient d'être décontingenté, après accord de la DGAFP et validation, il y a quelques jours, par la commission statutaire du conseil supérieur de la fonction publique d'Etat. Cette avancée est dès à présent transposable automatiquement aux administrateurs Insee par un décret de modification de l'échelonnement indiciaire avec ajout du 8<sup>ème</sup> échelon Bbis.

On peut rappeler que la HEBbis contingentée avait été obtenue par les administrateurs civils début 2012 et que le Snadige avait demandé à la direction son application dans la foulée pour les administrateurs Insee ; en vain malheureusement et sans aucune explication de sa part, lançant une mission IG! Il n'y a plus de temps à perdre : **nous considérons que si notre direction mène à bien ce dossier, totalement balisé, le nouvel échelon Bbis peut être mis en place d'ici fin 2015.**

Pour la suite, nous demandons que **notre dossier de fusion continue à être porté par la direction** : en effet, sans rouvrir le sujet de création d'un chef de corps à l'Insee (mais la réflexion continue), force est de constater que la fusion du corps des commissaires contrôleurs des assurances avec celui des ingénieurs des mines a été menée en un temps record (moins de 6 mois) et que sa réussite a reposé sur le soutien actif des chefs de corps.

**Rappelons que le dossier de l'Insee a eu l'aval de Bercy pour pouvoir être présenté au guichet unique** ; simultanément, il nécessite des garanties sur les taux de promotion au grade de généralat (18%) et sur le contingentement de la HEE (10%).

Enfin, le terme « administrateur » semblant conduire à des errements néfastes que nous craignons d'ailleurs, nous suggérons de renommer le corps en corps « **des ingénieurs économistes-statisticiens** », en relation plus étroite avec les autres corps d'ingénieurs qui recrutent à la sortie de l'X.

Le contexte actuel qui pèse sur l'Institut, la délocalisation à Metz pas encore totalement achevée et la réforme territoriale à venir qui va fortement toucher notre organisation, nécessitent une véritable reconnaissance des cadres supérieurs de l'Institut. Or le succès des réformes, passées et futures, reposent sur leur très forte implication : **aussi la revalorisation de leur statut constituerait une marque très claire d'encouragement pour les chantiers à engager.**

**Il est temps que le statut des cadres supérieurs de l'Insee rejoigne celui des autres corps de cadres supérieurs de Bercy. Nous continuerons de porter avec votre soutien ce dossier à son terme. De même, il est urgent d'embrayer sur le dossier des régimes indemnitaires qui se met en place dans la fonction publique et notamment aux ministères économiques et financiers avec la RIFSEEP (régime indemnitaire de fonction, sujétion, expertise et engagement professionnels). Cette fois nous devons en bénéficier, l'Insee ayant laissé passer la PFR (prime de fonctions et de résultats) ; pour cela, nous demandons à travailler en concertation avec la direction sur la cotation des postes.**

*Dernière minute<sup>1</sup>*

*A la CAP des IG du 30 mars, les élus de la CFE-CGC ont demandé plus de postes d'inspecteurs généraux notamment pour ceux en responsabilité de SSM ou de direction régionale, postes qui, pour certains, ne sont jusqu'à maintenant pas considérés comme « igéables ». L'effectif des inspecteurs généraux est aujourd'hui maintenu mais dans le cadre de la future cotation des postes, la direction s'est dite tout à fait prête à élargir la liste*

*Nous avons demandé aussi plus de postes d'IGE sachant que 8 postes étaient pourvus sur un contingent de 13 lors de la CAP de 2014 et qu'à la date de la CAP de 2015, en raison de 3 départs en retraite, seuls 5 postes étaient attribués. Avec les 4 nominations de 2015, au lieu de 3 cette année, nous atteignons un effectif satisfaisant qui permet encore des nominations en 2016 avec le flux de départ prévu, sachant que la fusion ne pourra désormais se faire raisonnablement au mieux qu'après cette prochaine CAP.*

---

<sup>1</sup> sous réserve de la signature du Président de la République